

Procès-verbal du Comité Syndical du 2 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le deux mars à 17 h 30, le Comité syndical du Pays Vallée de la Sarthe, légalement convoqué, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni salle Polyvalente à MALICORNE SUR SARTHE, sous la présidence de Monsieur Marc JOULAUD, Président du Syndicat mixte.

ÉTAIENT PRÉSENTS AVEC POUVOIR DE VOTE : Chantal ALBAGLI, Emmanuel d'AILLIERES, Jean-Yves AVIGNON, Jacqueline BENOIST, Jean-Paul BOISARD, Jean-Claude BOURRELY, Dominique CROYEAU, Delphine DELAHAYE, Sébastien HUET, Marc JOULAUD, Claude JOUSSE, Pascal LELIEVRE, Françoise LEVRARD, Monique LHOPITAL, Sophie MOUSSET, Régis NOIR, Pascal PARIGOT, Catherine PAULOUIN, Gaëtan VALLEE, Gilbert VANNIER,
Régis CERBELLE (suppl.), Michel COUTELLE (suppl.), Claude DAVY (suppl.) Dominique LEROY (suppl.), Xavier MAZERAT (suppl.)

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Antoine d'AMECOURT, Daniel BARDOU, Stéphanie BAYER, Michel BRIFFAULT, Daniel CHEVALIER, Martine CRNKOVIC, Dominique DHUMEAUX, Emmanuel FRANCO, Michel GENDRY, Gaëtan GERBAULT, Claire GUERINEAU, Jean-Pierre LEGAY, Fabien LORNE, Daniel MARTIN, Jean-Louis MORICE, Catherine PAINEAU, Arnaud de PANAFIEU, Michel PAVARD, Daniel PINTO, Carole ROGER, Noël TELLIER, Joël TOUET,

ASSISTAIENT EGALEMENT :

Elsa FRANCHINEAU, Adeline CHARRÉ, Jean-François HERBINOT, Sylvie SELVON, Isabelle VACHÉ

Le Président ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du Compte rendu du CS du 20 décembre 2016
- Communication des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoirs au Président
- Participation à la protection sociale complémentaire Prévoyance
- Création d'un emploi non-permanent
- Attribution du marché « Etudes de faisabilité pour la mise en œuvre de centrales micro-hydroélectriques sur des sites identifiés »
- Rapport d'activités 2016
- Compte de gestion 2016
- Compte administratif 2016
- Affectation du résultat 2016
- Budget primitif 2017
- Questions diverses

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
--

A l'unanimité, Xavier MAZERAT est désigné secrétaire de séance pour remplir ces fonctions après acceptation de l'intéressé.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2016

Marc JOULAUD propose aux membres du Comité Syndical l'approbation du compte-rendu du Comité syndical du 20 décembre 2016.

Ledit compte-rendu est alors adopté à l'unanimité des présents.

COMMUNICATION DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION

Afin de permettre une prise en charge partielle des frais liés au congé maternité d'Elsa Franchineau, le Syndicat Mixte a souscrit un Contrat Garanties statutaires. Le Pays a pu bénéficier d'un contrat négocié à l'échelle départementale par le Centre de Gestion.

Delphine DELAHAYE demande des précisions quant au montant de la cotisation. Elsa FRANCHINEAU précise que cette cotisation s'élève à 5 800 € pour l'année 2017, calculée sur la base d'un taux de 5.06% appliqué à la masse salariale. Le contrat est résiliable chaque année par la collectivité, qui peut également ajuster la base prise en compte pour le calcul, cette base déterminant par ailleurs le taux de couverture.

La souscription de ce contrat pour l'année 2017 va permettre de toucher environ 25 000 € en lien avec le congé maternité, dans la mesure où il n'y a pas de délai de carence lors de la souscription.

PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88-2,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 7 février 2017,

Considérant la possibilité pour les communes et les établissements publics locaux, en application des dispositions législatives et réglementaires susvisées, de participer financièrement à la protection sociale complémentaire Prévoyance de leurs agents, selon les dispositifs de convention de participation ou de labellisation ; dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, le Pays Vallée de la Sarthe versera une participation mensuelle pour un temps de travail à temps complet, d'un montant brut de 5 €, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT

Elsa FRANCHINEAU indique qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent sur la mission de préfiguration de l'OTD, sur la phase RH et création de la SPL. Ces compétences touristiques n'existent pas en interne.

Elsa FRANCHINEAU informe aussi de la mise en place d'une GPEC, qui vise la réalisation d'un diagnostic des compétences touristiques locales et à identifier les ressources humaines à mobiliser pour le projet OTD. En termes de budget, il était prévu 8 000 euros pour cette étude ; ce budget a été revu à la hausse.

Marc JOULAUD souligne l'enjeu de cette GPEC qui, dans le cadre de la définition de la future stratégie touristique à l'échelle Pays, permet de clarifier la situation actuelle en termes de compétences et ressources humaines disponibles et de préparer le transfert des agents vers la future SPL. Cet enjeu justifie la réévaluation du budget nécessaire.

Françoise LEVRARD s'interroge sur le financement de cette mission. Elsa FRANCHINEAU indique qu'une demande de financement LEADER sera déposée ; le projet sera peu impactant financièrement pour le Pays. Le montage financier est en cours de définition.

La décision est adoptée à l'unanimité.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ « ETUDES DE FAISABILITE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CENTRALES MICRO-HYDROELECTRIQUES SUR DES SITES IDENTIFIES

Adeline CHARRE présente l'objet du marché : 6 sites sont concernés (5 privés, 1 public), sur la base du volontariat ; le marché comprend 2 tranches (une ferme et une optionnelle).

Six entreprises ont répondu ; l'entreprise Hydro-M est l'entreprise la mieux-disante.

Adeline CHARRE précise que le montant de la tranche optionnelle a été défini sur la base de 3 sites.

Pascal LELIEVRE s'interroge sur le potentiel réel et la rentabilité des sites. Adeline CHARRE informe que les 2 sites les plus favorables seraient ceux de Malicorne et de Parcé, avec un potentiel d'équipement estimé à au moins 30 kW et précise que les entreprises proposent aujourd'hui des équipements adaptés aux basses chutes.

Delphine DELAHAYE souligne l'importance de faire le lien avec le travail engagé par le Département.

L'assemblée s'interroge sur la participation financière des propriétaires concernés. Adeline CHARRE indique que le montage prévu depuis le début du projet ne prévoit pas de participation financière des propriétaires. Le Comité syndical demande alors en retour un engagement des propriétaires à ouvrir leurs sites au grand public et sensibiliser (visite des turbines par les écoles par exemple).

Suite au questionnement de Pascal PARIGOT, Adeline CHARRE indique que tous les propriétaires de moulins ont été sollicités par courrier, puis par téléphone, et que seuls les propriétaires intéressés ont pris contact avec le Pays. Des visites sur sites ont été ensuite organisées chez ces propriétaires, avec la DDT 72, le Syndicat de rivière et l'Association des moulins et rivières de la Sarthe (ASMR 72), afin d'identifier les sites les plus favorables, et exclure ceux pour lesquels il apparaît évident qu'aucun potentiel n'est valorisable.

Elsa FRANCHINEAU précise aussi que le cahier des charges du marché souligne l'importance de concilier production d'électricité et continuité écologique ; elle souligne par ailleurs l'intérêt patrimonial des moulins.

L'attribution du marché à l'entreprise Hydro-M et le plan de financement avec sollicitation d'une aide LEADER sont adoptés à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Le rapport d'activité 2016 est adopté à l'unanimité.

TRANSITION ENERGETIQUE ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Le PACTE

- Adeline CHARRE indique qu'un important travail de collecte de projets puis de suivi administratif du programme a été mené dans le cadre de TEPCV (1 000 000 euros en 2 vagues, 21 projets accompagnés). Récemment, la troisième vague de financement n'a pas abouti.
- Par ailleurs, dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique, les EPCI de plus de 20 000 habitants devront obligatoirement faire un PCAET. Deux communautés de communes sont donc « obligées » au titre de la loi (Val de Sarthe et Sablé sur Sarthe), et devront élaborer un PCAET d'ici le 31 décembre 2018. Il est proposé à la CC Loué-Brûlon-Noyen de continuer à s'associer à la démarche de façon volontaire.
- Depuis plusieurs années, des actions sont conduites avec les acteurs de la forêt.
- En matière de promotion de l'approvisionnement local, Adeline CHARRE rappelle également que la commission « stratégie » a validé deux actions à mener en 2017 : déclinaison de la Charte Qualité et Proximité du Pays du Mans et actions de promotion des circuits courts alimentaires de proximité (stage de 6 mois).

- Le CEP

L'arrivée du CEP, Olivier HENNEBERT-THIERRY, est prévue le 3 avril 2017 (remplaçant de Sylvain LE HELLEY).

Elsa FRANCHINEAU indique qu'un avenant à la Convention CEP, pour les collectivités adhérentes, va être envoyé pour que celles-ci bénéficient de l'accompagnement pendant 3 ans fermes.

Adeline CHARRE rappelle que le Pays lance un marché groupé de l'éclairage public. Les 12 communes et la communauté de communes intéressées, participeront financièrement à ce diagnostic ; une subvention de l'ADEME de 50% (uniquement sur la partie diagnostic et option 1) sera aussi mobilisée.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Elsa FRANCHINEAU rappelle que le débat sur le PADD a été organisé fin novembre. Un travail sur le DOO a été conduit (document opposable).

Les 3 réunions publiques organisées ont eu un succès très relatif.

Le projet de SCoT a été arrêté en avril 2016.

Après 3 mois de consultation des personnes publiques associées (PPA) et des personnes publiques consultées (PPC), l'enquête publique a été organisée du 11 janvier au 9 février 2017.

Aujourd'hui, le rapport a été remis par le commissaire enquêteur.

Quelques modifications de forme ont été demandées par les PPA.

Le SCoT sera validé au prochain CS du 5 mai 2017.

Jean-François HERBINOT informe qu'il est intervenu dans une vingtaine de conseils municipaux et communautaires pour présenter les grandes orientations du SCoT.

LEADER 2014-2020

Elsa FRANCHINEAU informe l'assemblée que 4 CP Leader ont été organisés depuis la signature de la Convention le 11 janvier 2016. A ce jour, 3 dossiers ont été instruits par la Région, soit 42 000 euros de subventions Leader programmés.

Les 5 dossiers présentés au CP Leader du 7 février 2017 sont portés à connaissance des participants.

Enfin, 3 réunions publiques d'information ont été organisées en janvier et février.

NOUVEAU CONTRAT REGIONAL

Elsa FRANCHINEAU indique qu'un avenant d'ajustement du NCR a été fait début 2016 ; 6 projets ont été engagés en Commission Permanente du Conseil régional ; La totalité de l'enveloppe a ainsi été consommée.

Elsa FRANCHINEAU indique que le Nouveau Contrat régional (Contrat Territoires-Région -CTR) pourrait être validé, dans l'idéal, par la Commission permanente de septembre.

COMPTE DE GESTION – COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE RESULTAT - 2016

Elsa FRANCHINEAU présente les comptes de gestion, administratif et de résultat pour l'année 2016.

Compte de gestion 2016**Résultats budgétaires de l'exercice**

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Prévisions budgétaires totales	309 411,94	738 730,30	1 048 142,24
Titres de recettes émis	121 990,09	551 910,45	673 900,54
Réduction de titres	8 111,48	159 040,36	167 151,84
Recettes nettes	113 878,61	392 870,09	506 748,70
Autorisations budgétaires totales	309 411,94	581 700	909 564,08 €
Mandats émis	80 141,70	355 183,52	354 628,94 €
Annulations de mandat	0,00	11 324,60	11 324,60
Dépenses nettes	80 141,70	343 858,92	424 000,62
Résultat	33 736,91	49 011,17	424 000,62

	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-6 498,94	33 736,91	27 237,97
Fonctionnement	372 438,44	49 011,17	386 699,47
Total	365 939,50	82 748,08	413 937,44

Compte administratif 2016**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES	343 858,92
Charges à caractère général	100 800,83
Charges de personnel et frais assimilés	213 840,46
Charges exceptionnelles	16 111,37
Dotations aux amortissements	13 106,26

RECETTES	392 870,09
Atténuation de charges	1 303,10
Dotations, subventions et participations	391 566,99

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 49 011,17

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	80 141,70
Immobilisations incorporelles	72 741,30
Immobilisations corporelles	7 400,40

RECETTES	113 878,61
Subventions d'investissement	32 883,68
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	17 162,16
1068	34 750,14
Amortissements	13 106,26

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 33 736,91

	Résultat CA 2016	Résultats antérieurs reportés	Résultats cumulés	RAR	Solde RAR	Résultats
Investissement	33 736.91	-6 498.94	27 237.97	+45 778.12 -51 222.50	-5 444.38	21 793.59
Fonctionnement	49 011.17	337 688.30	386 699.47			

Affectation du résultat 2016

Après avoir entendu le compte administratif 2016,
 Considérant les résultats identiques du compte de gestion 2016,
 Considérant les résultats de fonctionnement présenté au compte administratif,
 Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Il est proposé au Comité syndical d'affecter le résultat de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2016 : 386 699.47 €
 Affectation en réserves R1068 en investissement : 0,00 €
 Report en fonctionnement R002 : 386 699.47 €

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2017

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement 2017			
DEPENSES		RECETTES	
Crédits proposés au titre du BP2017	468 745,43	Crédits proposés au titre du BP2017	248 120,00
		002	386 699,47
Total fonctionnement	468 745,43		634 819,47
Investissement 2017			
DEPENSES		RECETTES	
Crédits proposés au titre du BP2017	217 180,00	Crédits proposés au titre du BP2017	195 386,91
RAR	51 223,00	RAR	45 778,12
		001	27 237,97
Total investissement	268 403,00		268 403,00
Total dépenses 2017	737 148,43	Total recettes 2017	903 222,47

FONCTIONNEMENT (CHAPITRES)

Dépenses	Proposition 2017	Recettes	Proposition 2017
011- Charges à caractère général	93 520,00	74-Dotations et subventions	223 120,00
012- Charges de personnel et frais assimilés	276 950,00	77 – produits exceptionnels	25 000,00
042- Dotation aux amortissements	10 511,61	002 - Résultat reporté	386 699,47
022- Dépenses imprévues	10 000,00		
023- Virement à la section d'investissement	77 763,82		
Total dépenses	468 745,43	Total recettes	634 819,47

INVESTISSEMENT (CHAPITRES)

Dépenses	RAR	Proposition 2017	Recettes	RAR	Proposition 2017
20- Immobilisations incorporelles	51 223,00	127 180,00	13-Subvention d'investissement	45 778,12	8 111,48
020- Dépenses imprévues		10 000,00	10- Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		19 000,00
45-Opération pour compte de tiers		80 000,00	021- Virement de la section de fonctionnement		77 763,82
			45- Opération pour compte de tiers		80 000,00
			040- Amortissement		10 511,61
			001 – Solde d'exécution positif reporté		27 237,97
Total	51 223,00	217 180,00	Total	45 778,12	222 624,88
Total Dépenses	268 403,00		Total	268 403,00	

Le prochain Comité syndical est fixé au vendredi 5 mai, à 17h30, à Loué.

L'ordre du jour étant épuisé, Marc JOULAUD remercie l'assemblée pour sa participation et clôt la séance à 18h45.

Le Secrétaire de séance,

Xavier MAZERAT

Le Président,

Marc JOULAUD